

Introduction

La Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Malte, 27-30 octobre 1999) a accepté l'offre de la Principauté de Monaco d'accueillir la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes du 14 au 17 novembre 2001.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider les participants dans leurs délibérations. La séance d'ouverture sera précédée, comme il est d'usage, par une réunion informelle du Bureau élu à Malte en 1999, à 8 h 30, elle-même suivie de consultations informelles entre les chefs de délégation qui commenceront à 9 h. Il est escompté de ces consultations qu'elles faciliteront une bonne organisation de la réunion.

Les deux premières journées de la réunion seront consacrées à l'examen et à l'approbation du budget et du programme de travail, ainsi qu'à la discussion des points 6.2 et 6.7 de l'ordre du jour, et, si possible, d'une partie du point 6.9. Le 16 novembre se tiendra un segment ministériel au cours duquel quatre points de l'ordre du jour seront débattus. Le rapport de la réunion sera soumis pour adoption au début de l'après-midi du 17 novembre. L'emploi du temps détaillé de la réunion est joint en annexe au présent document.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mercredi 14 novembre, à 10 h, au Forum Grimaldi, 10 avenue Princesse-Grace, Monaco, tel. (377) 9999 2100, Fax (377) 9999 2101. Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, le Président élu par la Onzième réunion ordinaire, S.E. M. Francis Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte, ouvrira officiellement la réunion. Il est également prévu que les autorités de Monaco souhaiteront la bienvenue aux représentants des Parties contractantes. M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, ou, en son nom, M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, prononcera un discours liminaire.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, tel que modifié (UNEP/ IG.43/6, annexe XI), s'appliquera à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur tel que modifié, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, quatre vice-présidents et un rapporteur. Il est rappelé que, aux termes de l'article 19 de la Convention révisée, «*en élisant les membres du Bureau, les réunions des Parties contractantes observent le principe d'une répartition géographique équitable*». De même, en application de l'article III du mandat du Bureau des Parties contractantes, «*sur les six membres, un ou deux peuvent être immédiatement réélus pour un nouveau mandat afin d'assurer la continuité des travaux*».

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes (article 10 du règlement) a été distribué sous la cote UNEP(DEC)

MED IG13/1. La réunion examinera, pour adoption, la proposition d'ordre du jour ainsi que la proposition d'emploi du temps figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée en anglais, arabe, espagnol et français sera assuré à toutes les séances plénières pendant la durée de la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour: Vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante sera représentée par un représentant accrédité qui pourra être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle estimera nécessaires (article 18 du règlement). Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants devront être communiqués au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture de la réunion. Conformément à l'article 19 du règlement, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants et fera rapport à la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les recommandations, le programme et le budget pour l'exercice biennal 2002-2003

6.1 Examen et approbation du budget et du programme de travail.

Les recommandations (annexe I) et le budget (annexe II), tels qu'ils ont été revus par la réunion des Points focaux nationaux du PAM, seront soumis pour approbation dans leur ensemble. De plus, le Secrétariat, répondant en cela à une demande des Points focaux du PAM, présentera deux documents financiers. Le premier (UNEP(DEC)/MED IG.13/inf.4) a trait à l'évolution du Fonds d'affectation depuis 1994, aux arriérés de contributions et à la question d'une utilisation de l'euro. Le second (UNEP(DEC)/MED IG.13/inf.5) porte sur la mise en œuvre des activités pour l'exercice 2000-2001 et comprend un relevé des comptes des projets pour l'exercice précédent 1998-1999.

6.2 Questions juridiques

- État des ratifications
- Révision du Protocole «situations critiques»

Les représentants des Parties contractantes seront informés de l'état d'avancement du processus de ratification et ils seront saisis des recommandations, approuvées par les Points focaux nationaux au cours de leur dernière réunion, qui seront proposées en vue d'accélérer ce processus.

Le projet de Protocole révisé sera soumis, pour examen, en vue de la réunion d'experts/conférence de plénipotentiaires qui se tiendra à Malte en janvier 2002. L'annexe de la résolution 7 de la Convention de Barcelone (Objectifs et fonctions du REMPEC) sera également soumise pour approbation.

6.3 Évaluation et développement de la structure du PAM

Le Secrétariat présentera une vue d'ensemble du processus d'évaluation, de la suite à y donner et des nouveaux développements concernant la structure du PAM.

6.4 Mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités situées à terre (PAS)

Le Secrétariat présentera les principaux aspects politiques et opérationnels liés à la mise en œuvre du PAS. L'état d'avancement actuel des activités, les principaux résultats escomptés au cours du prochain exercice biennal ainsi que dans une perspective à long terme seront exposés, y compris les aspects liés à la viabilité financière du Programme. La présentation sera centrée sur les engagements et les actions de première importance à prendre au niveau tant régional que national au cours de l'exercice biennal - résumés dans un certain nombre de recommandations - dont on escompte la création d'une assise solide à la mise en œuvre à long terme du PAS. Les progrès accomplis dans l'exécution du projet FEM multi-donateurs, seront aussi examinés en tant que contribution à la mise en œuvre à long terme du PAS.

6.5 Mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique

Le processus de mise en œuvre du nouveau Protocole «ASP & biodiversité» comporte l'instauration de nouvelles activités (création d'ASPIM, protection d'espèces, etc.) qui seront présentées à la réunion. Ce processus sera appuyé dans le cadre du Programme d'actions stratégiques sur la biodiversité (PAS/BIO) et d'une poursuite de la collaboration avec d'autres institutions internationales dans la région.

6.6 Gestion des zones côtières en Méditerranée - Le «Livre blanc»

Le «Livre blanc» sur la gestion des zones côtières en Méditerranée souligne la nécessité d'une option politique anticipative et d'une vision stratégique pour la Méditerranée. Les principales questions seront présentées avec les actions que les pays entreprennent aux niveaux national et régional. Il sera proposé des recommandations qui faciliteront la réalisation d'activités visant à une gestion mieux intégrée des zones côtières dans la région.

6.7 Données et informations pour le développement durable

L'information est un élément déterminant du processus décisionnel visant un développement durable, notamment par le biais des indicateurs. Après une présentation des atouts et des faiblesses de la région dans ce domaine, il sera proposé un ensemble de recommandations visant à améliorer les systèmes d'information nationaux et régionaux.

Segment ministériel

6.8 Résumé du budget 2002-2003

Un résumé du budget-programme 2002-2003 (UNEP(DEC)/MED IG.13/3, annexe II - page 1 à 12) sera présenté au Segment de haut niveau pour confirmation.

6.9 Examen des activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et recommandations pertinentes

En raison des récents événements internationaux, la 7^e réunion de la CMDD a été reportée au début de l'année prochaine; cependant, une réunion extraordinaire d'une journée de la CMDD sera organisée le 12 novembre 2001; plusieurs questions émanant de cette réunion et de la 6^e réunion de la CMDD seront présentées aux Parties contractantes pour examen. Après une brève présentation des activités de la CMDD, les Parties contractantes se prononceront sur ce qui suit ou l'approuveront:

- “Sélection de nouveaux membres de la CMDD” en tant que représentants des trois grands groupes, “Mise en œuvre et suivi des recommandations de la CMDD”,

“Industrie et développement durable” et “Gestion urbaine et développement durable”, le 15 novembre, et

- “Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen”, et “Bilan stratégique pour le développement durable en Méditerranée”, le 16 novembre.

6.10 Préparation du Sommet de Johannesburg, y compris l'adoption d'une Déclaration

Le Secrétariat présentera les activités prévues pour le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Un projet de Déclaration à soumettre au 2^e Sommet de la Terre, basé sur la Déclaration de Tunis de la CMDD, a été établi aux fins d'examen et de finalisation par la réunion. Dans le cas où les Parties contractantes estimerait qu'il appelle des améliorations, un groupe de rédaction pourra être constitué à cet effet.

6.11 Implication du PAM dans le partenariat euro-méditerranéen et dans d'autres processus intergouvernementaux

En réponse à une demande des Points focaux nationaux du PAM, le Secrétariat a établi un texte liminaire qui devrait faire l'objet d'un débat approfondi et qui est centré sur la coopération entre le partenariat euro-méditerranéen et le PAM.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la Treizième réunion des Parties contractantes en 2003

La réunion sera invitée à envisager les dates précises et le lieu de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à convoquer en 2003.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

Toutes autres questions, relatives au Plan d'action pour la Méditerranée, que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion, seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le samedi 17 novembre à 18 h.

ANNEXE
EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Date	Matinée: 9 h30 - 13h	Après-midi: 14h30 - 17h30
MERCREDI 14 NOV. 2001	Point de l'OdJ: 1. Ouverture de la réunion (10h) 2. Règlement intérieur 3. Élection du Bureau 4. Adoption de l'OdJ 6.1 Examen et approbation du budget et du programme de travail	Point OdJ: 6.2 Questions juridiques 6.3 Évaluation et développement de la structure du PAM Débat général
JEUDI 15 NOV. 2001	Point de l'OdJ: 6.4 Mise en œuvre du PAS 6.5 Mise en œuvre du Protocole «ASP & biodiversité»	Point de l'OdJ: 5. Vérification des pouvoirs 6.6 Gestion des zones côtières en Méditerranée: le « Livre blanc» 6.7 Données et informations pour le développement durable 6.9 CMDD
VENDREDI 16 NOV. 2001 (SEGMENT MINISTÉRIEL)	Point de l'OdJ: 6.9 CMDD 6.8 Résumé du budget pour 2002-2003 Débat général	Point de l'OdJ : 6.10 Préparation du SMDD Déclaration Débat général
SAMEDI 17 NOV. 2001	LIBRE (Préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat)	Point de l'OdJ: 7. Date et lieu de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes 8. Questions diverses 9. Adoption du rapport 10. Clôture de la réunion

PAUSES CAFÉ: 11h - 11h 30 et 16h - 16h30

PAUSE DÉJEUNER: 13h - 14h30